

Ernest Miller, fsc

Appel mondial à une
nouvelle mobilisation
pour l'enfance

Frères des Écoles Chrétiennes
Via Aurelia 476
00165 Rome, Italie

Mars 2010

Présentation

Du fait de la crise économique, la situation actuelle du monde rend encore plus difficile la réalisation des objectifs visant à surmonter les grands défis du millénaire. Saint Jean-Baptiste de La Salle a également eu à affronter la crise qui se vivait à cette époque de l'histoire de France, et sa stratégie fondamentale a été de centrer son action sur l'éducation des enfants et des jeunes pour surmonter les difficultés de l'époque.

Face à la situation mondiale qui touche principalement les enfants et les jeunes, et en particulier les plus pauvres, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, lors de ses deux derniers Chapitres généraux, s'est efforcé de rechercher des stratégies pour que la mission éducative parvienne en priorité aux enfants et aux jeunes les plus pauvres.

Chercher des stratégies pour répondre efficacement aux grands défis de l'éducation en ce nouveau millénaire, et en particulier en cette seconde décennie, ne sera en rien facile, mais aujourd'hui chaque Région, chaque District et chacune des œuvres éducatives de l'Institut réfléchi en priorité aux voies et aux structures qui nous permettent de poursuivre la mission éducative lasallienne et en particulier à ce qu'elle parvienne aux enfants et aux jeunes les plus pauvres de nos régions lasalliennes.

Un des grands défis du millénaire est que tous les enfants et les jeunes de la planète puissent jouir du droit fondamental à l'éducation. Dans l'un des derniers rapports de l'Unesco on affirme que 10% des enfants en âge de scolarisation ne peuvent aller à l'école. Le 44^{ème} Chapitre de 2007, dans l'un de ses défis, nous invite à continuer à travailler pour la défense du droit à l'éducation des enfants et des jeunes.

Le Frère Ernest Miller et le Frère Stephen Tuohy désirent, à travers ce nouveau cahier de la MEL, motiver toute la famille lasallienne pour qu'elle continue à travailler à la défense des droits des enfants et qu'elle continue en particulier à trouver des stratégies qui nous permettent de faire que notre mission éducative

lasallienne atteigne les secteurs où les besoins sont les plus grands.

Frère Jorge Enrique Fonseca Sánchez
Secrétaire MEL

Introduction

Frères des Écoles Chrétiennes, BICE et droits de l'enfant

L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes a été l'un des membres fondateurs du Bureau international catholique pour les enfants (BICE), établi en 1948, pour répondre aux besoins des orphelins de la Seconde Guerre mondiale. Depuis plus de 60 ans, le BICE accomplit des opérations sur le terrain ainsi que des activités internationales de défense des droits de l'enfant et des recherches sur les capacités de résistance des enfants. Il est devenu un organisme majeur de défense des droits de l'enfant, qui a contribué à la rédaction de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (ONU), parue en 1989.

Appel mondial à une mobilisation en faveur des enfants

Ces deux dernières années, en préparation au 60^e anniversaire du BICE et du 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le BICE a convoqué quatre groupes d'experts, qui ont rédigé des prises de position sur la situation quant aux droits de l'enfant en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les anciens États de l'Union soviétique. Des représentants de chacun de ces groupes régionaux ainsi que de l'Amérique du Nord et de l'Europe ont ensuite rédigé sur cette question un document de référence unique qui a mené à l'appel mondial à une nouvelle mobilisation en faveur des enfants, appel qui a été lancé lors de l'Assemblée générale du BICE, à Genève, le 4 juin 2009.

Qui a ratifié cet appel et que signifie cette ratification ? Cet appel pouvait être ratifié par des organisations non gouvernementales, des établissements scolaires, des organisations de jeunes, des institutions sociales, des organismes et des dirigeants du domaine moral et du domaine religieux, des personnalités engagées et des membres du grand public. La ratification engage à promouvoir une culture fondée sur le respect des enfants afin d'assurer l'épanouissement intégral de chacun d'entre eux. En diffusant cet appel, ses partisans manifestent aussi leur engagement à défendre la dignité et les droits des enfants partout où cette dignité et ces droits sont violés.

Le présent cahier MEL comprend, en plus de l'introduction, les éléments suivants :

1. Un résumé des positions lasalliennes sur les droits de l'enfant, rédigé par le Frère Ernest Miller, directeur adjoint de Mission and Ministry de Mission Formation and Service pour le District Eastern North America (DENA).
2. L'appel mondial du BICE à une nouvelle mobilisation en faveur des enfants.
3. Les réponses à cet appel par les Régions lasalliennes :
 - a. Canada Francophone,
 - b. PARC,
 - c. RELAF, Afrique,
 - d. RELAL, Amérique latine,
 - e. RELEM, Europe et Proche-Orient,
 - f. USA-Toronto.

Frère Stephen Tuohy
Directeur de SECOLI
1^{er} Vice-président du BICE

1. Un résumé des positions lasalliennes sur les droits de l'enfant préparé par Frère Ernest Miller, Directeur adjoint de Mission et Ministère du District de l'Est de l'Amérique du Nord (DENA)

En mai 2000, le 43^{ème} Chapitre général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, attentif au témoignage de l'Esprit, recommanda que la défense et la promotion des droits des enfants soit « un souci majeur » de la mission éducative catholique lasallienne. À cause de son nombre la communauté lasallienne a du poids dans le monde, fait remarquer le Frère John Johnston, ancien Supérieur général, et nous avons un énorme potentiel pour tirer un maximum d'avantages des possibilités d'un service éducatif bien représenté.

Il est possible de rendre ce monde tolérable aux enfants grâce au dialogue entre la mission lasallienne pour donner une éducation humaine et chrétienne, en particulier à ceux qui sont pauvres et marginalisés, et la protection et la promotion actives des droits de l'enfant. Dans un « Message aux Jeunes Lasalliens » le Frère Álvaro Rodríguez Echeverría, Supérieur général, affirme : « Les Droits de l'enfant nous invitent à apporter notre contribution à la création d'un environnement et de conditions favorables à une forme d'éducation qui soit complète et digne des fils et des filles du même Père ».

Ce que Jean-Baptiste de La Salle a dit aux premiers Frères trouve un écho chez tous les éducateurs lasalliens, à savoir que la mission qui nous est donnée « cherche à étendre le Royaume de Dieu », à donner le salut aux enfants et aux jeunes ici et maintenant. « Ce Dieu de bonté », écrit de La Salle dans les *Méditations* « vous remet ces enfants entre les mains. » Les enfants auxquels les délégués du Chapitre pensaient quand ils demandèrent que la défense et la promotion des droits des enfants soit une nouvelle façon de vivre la vision de M. de La Salle sont ceux qui sont abandonnés, exploités, appauvris et marginalisés ; ceux qui sont insuffisamment nourris, logés et soignés ; ceux qui

manquent des nécessités de base, y compris de la chance d'une bonne éducation. En vérité nous devons voir – et pas seulement rassembler des faits – les réalités des enfants dans nos propres quartiers et villes, aussi bien que dans les pays à travers le monde.

S'interrogeant sur le manque de réaction à la Convention des Droits de l'Enfant, le 43^{ème} Chapitre général fait cette critique franche : « Bien que la Convention ait été recommandée par le 42^{ème} Chapitre général et à nouveau dans la Lettre Pastorale du Frère Supérieur sur *La défense des enfants, le Royaume de Dieu et la Mission lasallienne* (1999), son contenu est peu connu y compris des Frères et des Partenaires. » Aussi, un défi durable pour les lasalliens, est de rendre effectif notre pouvoir numérique – plus de 827 000 élèves, 78 000 professeurs, administrateurs et autres employés dans plus de 900 écoles, du niveau élémentaire à l'université, et autres centres d'éducation, d'une frappante diversité, dans 80 pays – ou, en d'autres termes, de défendre et de s'engager sur la longue route en affirmant les droits des enfants, en sauvegardant tous les aspects du développement des enfants et en mobilisant les ressources humaines et matérielles afin que chaque enfant ait la possibilité d'atteindre son entier potentiel.

C'est la tâche exaltante que la communauté lasallienne doit mener à notre époque. Nous devons nous acquitter de cette grande œuvre de la religion qui contribue au bien commun.

Première partie : Une mission ecclésiale

L'Assemblée Internationale de la Mission et le 44^{ème} Chapitre général, réunis en 2006 et 2007 respectivement, réaffirment le mandat du 43^{ème} Chapitre général sur les droits de l'enfant. À la base, et donnant forme aux principales orientations et lignes d'action découlant de ces deux rencontres, il y a l'Évangile et l'enseignement social de l'Église, terreau fertile pour éduquer, réfléchir et défendre en mettant en pratique la foi et la justice au service du bien-être des enfants et des jeunes. Nous savons que la tradition chrétienne nous enseigne que le maintien de la dignité humaine ne peut être atteint que si les droits de l'homme sont reconnus et protégés. L'évangile de Marc parle avec force de l'attention de Jésus aux enfants, les yeux grands ouverts. Et en plus de la riche et complexe tradition de la vie et de la pensée catholique, nous avons à notre disposition la Convention des Droits de l'Enfant, le

principal traité international – il appartient à une architecture plus vaste des droits de l’homme – qui énonce les droits de l’enfant, présentant une vision globale de l’enfant avec une dimension morale et spirituelle. « Invoquer les droits de l’homme », soutient le philosophe et Prix Nobel d’Économie Amartya Sen, « est devenu une des principales façons de contester l’inégalité et l’oppression dans le monde contemporain... ».

Aidé par la Providence de Dieu, de La Salle a fondé les écoles chrétiennes gratuites comme un instrument visible du Règne de Dieu, rendant présent le salut. Fidèles à l’héritage de M. de La Salle, les Lettres Pastorales des Supérieurs généraux, la récente Assemblée Internationale de la Mission, et les trois derniers Chapitres généraux chargent la communauté éducative lasallienne de relever le défi stimulant de la défense et de la promotion des droits de l’enfant, ensemble et par association. Oui ce sont à la fois des idéaux élevés et des tâches concrètes qui demanderont une compréhension critique et une profonde conviction, une foi solide et beaucoup d’espoir.

Inspirés par les valeurs évangéliques d’amour, de justice, de non-violence, de compassion et par l’héritage vivant de M. de La Salle et des premiers Frères qui nous est transmis, nous sommes appelés – pour paraphraser les paroles de Dorothy Gray, co-fondatrice du Mouvement Catholique Ouvrier – à changer l’ordre social non pas seulement en s’occupant des esclaves mais « en supprimant l’esclavage » définitivement. Voyant de nouvelles possibilités pour le bien commun, Cornel West remarque avec espoir : « ...le monde est incomplet – cette histoire n’est pas finie, le futur est ouvert, mais ce que nous pensons et ce que nous faisons, font la différence. »

Dans un esprit de foi et un esprit de zèle, réfléchissant à une tradition chrétienne qui entre dans l’amour et la justice, la seconde partie de « Notre Contexte » met en avant des extraits pertinents de la vaste œuvre lasallienne qui nous appelle, nous encourage et nous incite à resituer la dignité humaine et les droits humains des enfants en plein dans la mission éducative lasallienne. C’est notre vocation – par l’appel reçu du Christ, de l’Église et de par l’héritage lasallien – de prendre conscience de notre responsabilité de stimuler et galvaniser le pouvoir de notre foi au service de la justice – la construction du Règne de Dieu.

Notre Contexte

Il est important de rappeler le but de notre mission, une mission d'Église, qui est de contribuer à l'édification du Royaume de Dieu, qui sera certes achevée dans le Royaume eschatologique, mais dont la dimension immanente s'identifie à l'édification d'une société où tous sont reconnus fils et filles de Dieu et qui se traitent comme des frères et des sœurs.

Gaudium et Spes nous présente clairement cette finalité : Tandis que nous aidons le monde et en recevons de nombreux bénéfices, l'Église a une unique intention : qu'advienne le Royaume de Dieu, et que le salut de tout le genre humain soit accompli.

Frère Álvaro Rodríguez Echeverría

Deuxième partie : le Corpus de l'Institut sur la promotion de la justice, le Royaume de Dieu, et la mission lasallienne.

Le Frères des Écoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui : Déclaration (1967)

L'étendue des besoins de l'homme ainsi que les appels de l'Église devraient guider la recherche et les initiatives à prendre. C'est pourquoi les Frères (et tous les éducateurs lasalliens) affrontent constamment les défis de notre époque, chaque jour traduits dans des situations ou des événements que nous devons apprendre à saisir de façon communautaire. Des exemples peuvent se trouver dans la faim dans le monde, le racisme, l'exploitation des êtres humains par leurs semblables, la violence, une paix fragile, la libération des peuples opprimés ou de ceux qui souffrent du manque d'adaptation culturelle, la délinquance juvénile, l'infirmité, le déracinement, et le dysfonctionnement des familles.

Les Actes du 40^{ème} Chapitre général (1976)

Les Frères doivent intégrer ... dans leurs institutions l'éducation chrétienne, le ministère de la Parole, le service des pauvres, l'action en faveur de la justice dans le monde. (p. 75)

Les Frères se feront un devoir de former et de sensibiliser les jeunes face aux injustices institutionnalisées et maintenues par les systèmes sociaux, politiques et économiques. (p. 76)

Les Frères inviteront leurs anciens élèves et leurs collaborateurs à s'engager dans des mouvements qui travaillent pour la justice sociale et la promotion de la personne. (p. 77)

Un autre signe des temps est le zèle qui s'est développé dans l'Église pour promouvoir la justice dans tous les domaines de la société, en réponse au défi du Synode des Évêques de 1972. Nous ne pouvons pas mieux répondre que par notre charisme d'éducation, en utilisant nos contacts divers pour éduquer les élèves, les collègues, les parents, les anciens élèves dans l'idéal évangélique de charité, de justice, de fraternité, comme l'a proclamé le Christ et comme nous le donne à appliquer aujourd'hui le Synode.

Les Actes de la deuxième session du deuxième Chapitre de la Région des États-Unis (1975)

Le 39^{ème} Chapitre général et le premier Chapitre régional ont réaffirmé que la justice et la paix étaient des orientations fondamentales dans la vie et l'apostolat des Frères des Écoles Chrétiennes.

La Lettre Pastorale du Frère John Johnston, Supérieur général.

Sur la défense des enfants, le Royaume de Dieu et la Mission lasallienne (1999)

J'ai donné à cette lettre un titre compliqué : *Sur la défense des enfants, le Royaume de Dieu et la Mission lasallienne*. Mon intention est de situer la défense des enfants carrément dans le contexte de notre foi et de notre héritage et de notre mission lasalliens. (p. 11)

Mon propos n'est pas de me poser en expert. C'est au contraire de promouvoir la réflexion, le dialogue, et, je l'espère, l'action efficace. (p. 12)

La thèse de cette lettre pastorale est que la situation des enfants pauvres dans le monde d'aujourd'hui est un scandale inexprimable, et que notre charisme lasallien nous invite à faire de la solidarité avec les enfants qui sont délaissés, abandonnés, marginalisés et exploités un objectif particulier de notre mission. (p. 45)

Nous, Frères des Écoles Chrétiennes, et tous les autres membres de la famille lasallienne, devons être solidaires des enfants désavantagés, au niveau local, national et international, clairement identifiés avec eux dans leur lutte et agissant pour eux d'une

façon créative et efficace par notre mission d'éducation humaine et chrétienne. Cet objectif peut nous permettre d'apporter une contribution majeure à la quête de justice pour les enfants. En même temps il peut être une source significative de renouveau de l'Institut et de la mission lasallienne. (p. 46)

Nous pouvons encourager les Lasalliens, Frères, partenaires, parents, anciens élèves, membres des bureaux, élèves, à devenir activement impliqués dans les organisations internationales, nationales, civiques, catholiques et œcuméniques vouées à lutter de façon politique contre les structures injustes et la protection légale inadéquate des jeunes. Je crois que nos associations d'anciens élèves peuvent devenir beaucoup plus engagées dans de telles activités. (pp. 53-54)

Le 42^{ème} Chapitre général encourage la solidarité avec les associations et organismes qui travaillent pour les droits des enfants et des jeunes. Ces associations et organismes sont nombreux aux niveaux international, national ou local. (p. 55)

Bulletin de l'Institut N° 247 *Les Droits de l'Enfant* (2002)

Chaque membre de nos communautés éducatives (enseignants, non-enseignants, élèves, parents) devrait être ramené au Projet Éducatif Lasallien par cette attention aux pauvres répercutée à travers l'exigence de promotion des droits de l'enfant. (p. 16)

Les Documents du 43^{ème} Chapitre général (2000)

Bien que la Convention des Droits de l'Enfant ait été recommandée par le 42^{ème} Chapitre général (Circulaire 435 p. 23, 2.1) et à nouveau par la Lettre Pastorale du Supérieur de 1999, son contenu est peu connu et compris des Frères et de leurs collaborateurs.

Lignes directrices

1. Les Frères et les Partenaires ont besoin d'être plus conscients du contenu de la Convention.
2. La mise en pratique de la Convention doit s'adapter aux conditions locales. (p. 27)

Proposition 14

Afin que les Droits de l'enfant soient considérés comme un aspect urgent d'engagement de la mission éducative lasallienne pendant les sept années qui viennent, chaque District, Sous-District,

Délégation inclut ce thème dans son plan d'action pour lequel il nomme au moins un Frère ou un Partenaire qui l'aide à :

- collaborer avec les organisations locales qui travaillent pour la promotion des droits de l'enfant ;
- identifier les violations des droits de l'enfant dans son secteur immédiat ;
- alerter les autorités locales quand les droits de l'enfant sont violés ;
- veiller à la connaissance et à la mise en pratique des droits de l'enfant dans ses écoles et ses universités ;
- maintenir des contacts avec le Secrétariat à la Mission Éducative. (p. 28)

Frère Álvaro Rodríguez Echeverría, Supérieur général

Message aux Jeunes Lasalliens

Notre Institut est né pour servir les enfants. Cependant nous savons malheureusement, que tant au Nord qu'au Sud, les jeunes constituent le maillon le plus fragile et le plus vulnérable de nos sociétés. Nous pouvons penser aux enfants au travail, aux enfants de la rue, aux enfants soldats ou victimes des conflits armés, aux enfants déplacés ou réfugiés, emprisonnés ou vendus, aux enfants souffrant de dénutrition ou victimes d'abus, aux enfants privés d'éducation, aux enfants livrés à la prostitution ou qui ne sont pas désirés, qui ne sont pas aimés ou dont on ne s'occupe pas. Jeunes Lasalliens, nous comptons sur vous pour faire de la Défense des Droits des Enfants comme l'étendard de notre famille lasallienne. Que pouvez-vous faire ? Beaucoup, j'en suis persuadé. Soit par un service direct dans le volontariat, soit en collaborant activement avec les organisations locales qui travaillent pour défendre les droits des enfants, soit en traitant avec respect et cordialité les enfants avec lesquels vous êtes en relation.

Les Droits de l'Enfant demandent notre contribution... à une forme d'éducation qui soit complète et digne des fils et filles d'un même Père.

Lettre Pastorale du Frère Álvaro Rodríguez Echeverría

Associés au Dieu des Pauvres (2003)

Le Frère Pablo disait : « L'obligation de travailler à établir un ordre social plus juste est non seulement en accord avec le service des

pauvres, qui est un élément essentiel de notre vie consacrée, mais il en procède » (Circulaire 412) (p. 49)

L'éducation pour la justice ne doit pas être seulement une matière spécifique à enseigner mais un axe *transversal* présent d'un bout à l'autre de la scolarité. Cet axe transversal doit être renforcé par la praxis quotidienne de la vie scolaire. Il est important de créer comme un microclimat et d'offrir un modèle alternatif réduit qui ne reproduise pas les contre-valeurs que la société nous présente fréquemment : le culte du marché, la corruption, la lutte, la compétition, la consommation... Il est important de vivre à l'intérieur de l'école une expérience de justice où des valeurs telles que la solidarité, la communion, la participation soient prioritaires. Sinon l'école court le risque de reproduire le système et de préparer les élèves pour une société de privilèges qui les entraîne à la compétition et au chacun-pour-soi dans l'égoïsme. C'est cela qu'il nous faut essayer d'éviter. (pp. 51-52)

Bulletin de l'Institut N° 249 *Éduquer dans la justice* (2004)

Éduquer pour la justice et dans la justice, voilà qui est au cœur de la mission éducative lasallienne. Cela naît du ministère même de l'éducation chrétienne au service des pauvres. Lorsque nous parlons des pauvres, nous parlons de ceux qui se sont appauvris, qui sont devenus pauvres. Et les « appauvris » nous interrogent sur les causes, diverses et variées, qui les ont conduits à cette situation. Ils nous obligent à parler de justice. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on puisse lire ceci dans la Règle de vie des Frères : « les Frères ont toujours en vue la promotion de la justice à la lumière de l'Évangile, et le service, direct ou indirect, des pauvres ; ils en font la part préférentielle de leur ministère d'éducation » (N° 40). Et ce qui est dit du Frère est sans aucun doute applicable à tout éducateur lasallien. Éduquer dans et pour la justice suppose, en conséquence, que nous nous approchions des réalités concrètes qui affectent les pauvres, que nous les connaissions, que nous les étudions et que nous agissions individuellement et collectivement par des actions d'assistance et des engagements sociaux. Et ceci avec les jeunes. (p. 3)

Le pouvoir prophétique et libérateur de l'Évangile est à l'œuvre, à la fois dans la vie des professeurs et celle des étudiants, quand ils luttent ensemble pour ouvrir des chemins de justice. Dans ce monde caractérisé par l'injustice, le service des pauvres les pous-

se à inventer les méthodes d'action qui vont aider à libérer de l'esclavage de l'injustice à la fois les opprimés et les oppresseurs. La recherche avec les jeunes des causes de la pauvreté, l'aide que nous leur apportons pour analyser les systèmes qui ont institutionnalisé la pauvreté endurée par beaucoup est l'une des manifestations de zèle qui caractérise l'éducateur lasallien. Les efforts conjugués des professeurs et des étudiants pour relever le défi des forces qui perpétuent l'injustice créent des liens entre eux dans le partage de la mission pour établir le Règne de Dieu dont le Christ, notre Sauveur, a eu l'initiative. (pp. 13-14)

Rapport de l'Assemblée internationale 2006

Associés pour la Mission Éducative Lasallienne

Orientation principale N° 4 : Pastorale et formation de la foi des jeunes.

L'Assemblée Internationale 2006 est consciente de la nécessité pour nos élèves d'une éducation humaine et chrétienne (ou spirituelle selon le contexte pluri religieux) qui facilite l'ouverture vers les autres cultures religieuses, et qui fasse de nos élèves des personnes engagées pour la paix et la justice sociale. Elle reconnaît aussi la nécessité de situer l'éducation de la foi que nous proposons à nos élèves dans le cadre de l'Église-Communion inauguré par le Concile Vatican II.

Domaine d'Insistance N° 1 : Formation humaine et chrétienne.

L'Assemblée Internationale 2006 souligne l'urgence de promouvoir :

- a) des programmes aidant à comprendre et à approfondir notre foi, dans le contexte des croyances, des valeurs, des textes et des icônes communes aux différentes religions, cultures et traditions.
- b) des programmes d'éducation à la paix et à la justice sociale dans les œuvres lasalliennes. (p. 36)

Domaine d'Insistance N° 2 : Église-communion.

L'Assemblée invite à :

- a) Promouvoir des communautés d'adultes qui soient éléments de référence pour les jeunes.
- b) Donner l'élan à des groupes de jeunes lasalliens qui vivent les valeurs de foi, fraternité et service, et créer des structures d'accompagnement suffisamment longues dans le temps. (p. 36)

Réflexions finales, « À vin nouveau, outres neuves » du Frère Álvaro Rodríguez Echeverría.

Notre mission est aussi d'être attentifs à toutes les formes d'exclusion. Notre mission nous invite à garder les yeux grands ouverts face aux inégalités créées par la société et à rester créatifs pour répondre aux nouveaux besoins. Notre mission ne se réduit pas à ce qui est simplement du ressort de l'assistance, mais elle vise les racines de la pauvreté pour rechercher des améliorations structurelles et former à la justice. (p. 41)

Rapport du Frère Supérieur général (au 44^{ème} Chapitre général) (2007)

L'Institut pense que la Commission de Solidarité, pourrait encore s'engager davantage dans la promotion de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création, et plaider auprès des organismes internationaux comme, par exemple, les Nations Unies et la Communauté Européenne, pour y défendre les droits de l'homme et des enfants. Son service éducatif des pauvres devrait être complété par un engagement plus résolu dans la transformation des structures sociopolitiques et économiques qui engendrent de plus en plus misère, injustice, exploitation et désespoir dans la famille humaine. (p. 35)

Notre mission ne se réduit pas simplement à l'assistantat, mais à nous attaquer aux racines de la pauvreté, à chercher des solutions structurelles et à former à la justice. (p. 41)

Documents du 44^{ème} Chapitre général (2007)

Frères et Lasalliens, nous sommes mis au défi d'être vraiment convaincus que le service éducatif des pauvres est partie constitutive de notre identité, de notre vocation et de notre mission lasalliennes. L'engagement pour la transformation de nos œuvres éducatives en instruments d'éducation pour les pauvres, de défense des droits des enfants, d'éducation pour la justice sociale, continue de nous concerner grandement (cf. AI-2006, Domaine d'insistance 5.1). (p. 31)

Nous désirons un réseau d'œuvres au service éducatif des pauvres, qui partage des propositions pédagogiques, recherche des aides et s'allie avec d'autres mouvements éducatifs, des ONG, des institutions,... qui nous sont proches, afin d'avoir un plus

grand impact dans les sociétés où nous vivons et sur les structures génératrices de pauvreté. (p. 33)

Nous désirons que Frères et Lasalliens continuent à participer à la construction d'un monde plus juste et plus solidaire. Qu'ils appuient et collaborent à des programmes, des mouvements, des structures ou des initiatives éducatives qui répondent aux formes de pauvretés nouvelles ou anciennes. (p. 34)

Nous encourageons les éducateurs et les jeunes à se former autour des questions de bioéthique, des droits de l'enfant, du respect de la vie, de la sauvegarde de la création... (p. 34)

Élaborer, impulser, adapter ou créer des propositions pédagogiques, pastorales et catéchétiques qui soient d'authentiques réponses aux situations de la pauvreté d'aujourd'hui. (p. 34)

Lettre Pastorale du Frère Álvaro Rodríguez Echeverría, fsc

Être des signes vivants de la présence du Royaume, en communauté de Frères consacrés par le Dieu Trinité (2008)

...grâce au Fr. John Johnston, avons fait de la défense des droits de l'enfant une bannière. (p. 10)

Vous devez regarder les enfants que vous êtes chargés d'instruire, comme des orphelins pauvres et abandonnés... c'est pour cette raison que Dieu les met en quelque façon sous votre tutelle. Il les regarde en pitié, et *prend soin d'eux comme étant leur protecteur, leur appui et leur père*, c'est sur vous qu'il s'en décharge. Ce Dieu de bonté vous les remet entre les mains. (MR 37.3)

2. 20^{ème} anniversaire de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur »

Eglantyne Jebb

Déclaration de Genève 1924

1. À l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous, signataires du présent document¹, lançons avec gravité un Appel pressant à une nouvelle mobilisation en faveur de l'enfance².

2. La Convention a marqué un moment historique : elle a permis de porter un nouveau regard sur l'enfant³. Depuis sa promulgation et sa ratification par la presque totalité des pays, les enfants doivent être considérés comme des personnes à part entière, véritables sujets de droits et titulaires des droits de l'Homme de façon inaliénable et sans discrimination. En même temps, parce qu'ils sont des êtres fragiles et en croissance, ils ont besoin de protection.

3. De l'avis des organisations, des experts, des personnalités signataires de cet Appel, la transposition des normes de la Convention dans les droits nationaux et dans les politiques mises en œuvre a permis de réels progrès.

4. Malheureusement, les engagements pris sont encore très loin d'être respectés partout. On considère encore trop souvent les

¹ Le **Bureau international catholique de l'enfance** (BICE) a pris l'initiative de ce document. Fondé en 1948, le BICE a participé activement à l'élaboration de la Convention dans les années 80. Depuis, il a constamment suivi sa mise en œuvre sur le terrain, et à Genève auprès du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

² Un **Document de référence** accompagne et complète l'Appel. Il peut être consulté et téléchargé sur le site du BICE : www.bice.org. ou www.biceinternational.org.

³ **L'enfant** s'entend au sens de l'article 1^{er} de la Convention : « tout être humain âgé de moins de 18 ans. ».

enfants comme objets d'assistance, ou destinataires de quelques droits qui leur sont concédés comme une aumône. Trop d'enfants dans le monde restent à l'écart de tous leurs droits, parfois même des plus fondamentaux.

5. Enfants soldats, enfants travailleurs dans des conditions pénibles et dangereuses, enfants abusés, violés, objets de toute forme de violence, enfants obligés de fuir sans cesse avec ou sans famille devant les guerres, la famine, les cataclysmes naturels, enfants abandonnés et rejetés par tous, contraints à vivre dans la rue, enfants « sorciers », sans éducation, sans patrie, sans documents...

6. Enfants qui sont rendus plus vulnérables encore par la fragilisation des familles, l'urbanisation massive, la dégradation de l'environnement, la mondialisation qui creuse les inégalités. Aujourd'hui, la crise économique qui se diffuse à l'échelle de la planète accroît les menaces qui pèsent sur des millions d'entre eux.

Il y a urgence.

7. **Tous ces enfants ont quelque chose en commun : ils ont été « déracinés ».** Déracinement physique, parfois brutal, de leur pays ou de l'endroit où ils auraient dû grandir ; mais aussi déracinement psychosocial, plus intime, cause d'un choc plus profond encore, quand ils ne reçoivent pas d'amour, qu'ils ne sont pas écoutés, quand ils vivent en marge d'une famille ou de la société, quand ils ne s'inscrivent plus dans une lignée, héritière d'une collectivité humaine attachée à sa culture et à son histoire. Ces enfants se trouvent « déracinés » d'un indispensable espace humain de vie, de la possibilité d'une croissance équilibrée dans une ambiance de respect affectueux et vrai.

8. **Ce déracinement doit sérieusement nous interpeller ; il doit être mieux compris, mieux étudié dans ses causes et ses graves conséquences pour l'humanité présente et future.**

9. De telles situations ne sont ni exceptionnelles ni réservées à tel ou tel pays : des millions d'enfants dans le monde vivent cette dramatique perte de repères qui, inéluctablement, les prive aussi de leurs droits.

10. **Nous proposons d'adopter une approche renouvelée de l'enfant qui tienne compte de ses besoins les plus profonds ainsi que**

de son droit à la vie et à un développement intégral, y compris spirituel.

11. En dépit de cette sombre réalité des enfants déracinés, nous sommes souvent surpris : certains enfants font preuve de vitalité et d'une sorte d'énergie pour résister, se redresser et dépasser d'une façon positive les graves défis que la vie leur impose. Nous appelons cette capacité qui est en eux **résilience**. Elle accroît aussi leurs chances de voir leurs droits respectés parce qu'elle les rend capables de lutter pour les défendre.

12. Pour donner tous ses fruits, la résilience gagne à être développée et soutenue par différents facteurs :

- L'insertion dans un milieu familial et communautaire vraiment attentionné et qui soit perçu comme tel par l'enfant.
- Une éducation de qualité tant à l'école que dans le cadre de la famille et de la communauté.
- L'appartenance à une famille qui puisse subvenir, même très modestement, à ses propres besoins.
- Une vraie solidarité vécue dans la famille et dans la communauté : elle ouvre l'enfant à la générosité et à l'espoir de toujours pouvoir trouver quelqu'un qui soit capable de l'aider.

13. Le respect et la valorisation du milieu culturel d'origine apportent également les **repères indispensables** pour que l'enfant se structure et puisse accéder positivement à d'autres cultures. Sa vie prend alors sens à ses yeux. La **dimension religieuse** que l'enfant peut avoir reçue tout petit doit être préservée et développée - dans le respect de sa liberté - car elle constitue une profonde ressource pour toute sa vie.

14. Il *convient aussi de favoriser* **la participation** des enfants, leur responsabilité, le sens de leurs devoirs, leur solidarité ; *ils deviennent* alors protagonistes de leur vie, ils font efficacement évoluer les comportements traditionnels des adultes et ils sont les meilleurs ambassadeurs des droits de l'enfant auprès de leurs pairs.

15. Une telle approche associe l'enfant lui-même à la promotion et à la défense de ses droits. Elle nous a prouvé son efficacité là où nous avons pu la mettre en œuvre.

16. Cette nouvelle approche de l'enfant appelle à se mobiliser en priorité sur certains enjeux.

Parmi les dix enjeux identifiés⁴, il s'agit en particulier de :

– *Lutter contre toute forme de violence à l'égard des enfants*, que ce soit la pauvreté extrême ou les violences dans les conflits armés, à l'école, au travail, dans le cyberspace ou dans les familles ; c'est d'ailleurs dans celles-ci que la violence est la plus répandue.

– *Garantir une éducation de qualité pour tous les enfants* afin qu'ils ne soient pas condamnés à la pauvreté et à la marginalisation perpétuelles. En particulier, nous avons expérimenté que l'intervention **d'éducateurs-médiateurs** capables d'aider les enfants déracinés à passer graduellement à de nouvelles références culturelles en suscitant et en soutenant leur résilience favorise leur insertion et leur épanouissement et permet de lutter efficacement contre l'abandon de l'école.

– *Soutenir les familles fragilisées*, spécialement les familles monoparentales, y promouvoir un climat de bienveillance et renforcer les compétences éducatives parentales.

– *Humaniser la justice pour les mineurs* et l'assistance aux jeunes en conflit avec la loi. Face au durcissement de la justice pénale dans de très nombreux pays, nous voulons rappeler que la justice pour les mineurs doit viser prioritairement leur éducation et leur réinsertion.

17. Il faut mettre en œuvre d'une façon effective et urgente ce qui est exigé par les traités internationaux des droits de l'Homme et, plus spécifiquement, par la Convention relative aux droits de l'enfant.

⁴ Le Document de référence fait état de DIX ENJEUX :

1/ Respecter le droit à la vie.

2/ Lutter contre la pauvreté.

3/ Lutter contre les violences à l'égard des enfants.

4/ Soutenir les familles.

5/ Prendre en compte le sort des enfants travailleurs.

6/ Garantir une éducation de qualité pour tous les enfants.

7/ Garantir le droit à la santé.

8/ Donner leur place aux enfants en situation de handicap.

9/ Humaniser la justice pour les enfants.

10/ Mettre les nouvelles technologies au service de l'enfant.

18. Nous, les signataires du présent document, appelons instamment les États à :

a) Ratifier, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la Convention, ainsi que le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et le Protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés ; lever les réserves émises et poursuivre l'harmonisation de leur droit interne avec la Convention.

b) Respecter les engagements signés, notamment en adoptant des politiques publiques en faveur de l'enfance et des familles, ce qui suppose aussi des allocations budgétaires prioritaires et suffisantes, et une volonté politique constante.

c) Coopérer étroitement avec le Comité des droits de l'enfant et les mécanismes de suivi des droits de l'Homme de l'ONU, comme avec les institutions indépendantes (défenseurs des enfants...) et les ONG spécialisées dans ce domaine afin de garantir aux enfants la pleine jouissance de leurs droits.

19. Nous appelons la communauté internationale dans son ensemble à :

a) Favoriser le système de vérification, d'évaluation et de contrôle de la Convention, garantir au Comité des droits de l'enfant, ainsi qu'au système des procédures spéciales de l'ONU destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme, les moyens pour accomplir leur mandat.

b) Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance mondiale, notamment pour traiter toutes les questions à caractère transnational concernant les enfants (migrations, traite, réseaux de pornographie infantile, vente d'organes...).

c) Renforcer dans la coopération internationale l'approche basée sur les droits de l'Homme.

d) Exiger fermement que les États respectent leur engagement de soutenir les pays en voie de développement à hauteur de 0,7% de leur PIB.

e) Favoriser une équitable production, distribution et commercialisation des biens de première nécessité pour garantir aux familles des revenus qui soient le fruit d'un travail digne.

20. Nous appelons les média à :

- a) Introduire dans leur charte éthique ou déontologique une réflexion sur l'enfance et l'adolescence afin d'en présenter une image digne et respectueuse.
- b) Faire ressortir la valeur de la diversité culturelle et favoriser le dialogue entre personnes, générations, communautés.
- c) Contribuer à la diffusion d'une culture des droits de l'enfant en y formant les professionnels du secteur et en produisant et diffusant des publications destinées aux enfants eux-mêmes en vue de leur épanouissement.

21. Nous appelons les autorités morales et religieuses à :

- a) Veiller partout où elles sont actives au respect de la dignité et des droits de l'enfant.
- b) Contribuer, en lien avec les jeunes, au dialogue interculturel et interreligieux pour prévenir les clivages, reconnaître les différences autant que l'égalité de dignité de chacun.
- c) Se préoccuper toujours davantage d'éduquer aux valeurs car elles seules peuvent garantir une vie humaine et spirituelle digne.
- d) Montrer la valeur de chaque personne humaine en explicitant les liens qui existent entre leur message éthique et religieux et les droits de l'Homme.

22. Nous appelons les organisations de la société civile à :

- a) Diffuser largement et faire connaître les principes de la Convention et la Convention elle-même, tout en préservant et en développant dans la société une véritable culture de l'enfance.
- b) Renforcer le travail en réseaux, assurer une coordination plus efficace de leurs actions, échanger leurs bonnes pratiques et, ensemble, exercer une pression sur les autorités publiques pour qu'elles appliquent toujours plus complètement des politiques en faveur de l'enfance.
- c) Veiller à ce que leurs initiatives s'inscrivent dans une dynamique d'écoute des enfants et de leurs besoins afin de renforcer la participation des enfants à la vie sociale et publique.
- d) Réaliser des études multidisciplinaires sur l'enfance et susciter de nouvelles recherches dans une perspective d'expérimentation créatrice.

e) Établir un **rapport annuel sur l'état des droits de l'enfant dans le monde** qui tienne compte des avancées les plus remarquables et des violations les plus graves.

f) Veiller au respect de la dignité et des droits de l'enfant partout où elles agissent.

23. **Nous appelons tous les hommes et femmes de bonne volonté à :**

a) Veiller activement à ce que chaque enfant et tous les enfants puissent grandir dans des conditions dignes et dans le plein respect de leurs droits.

b) Donner l'exemple de la solidarité afin que chaque enfant puisse faire l'expérience de l'altruisme, de la générosité et devienne capable de contribuer au bien commun.

c) Exiger des autorités publiques qu'elles s'acquittent de leurs devoirs en faveur de la famille et des enfants, et qu'elles améliorent constamment leurs politiques dans ce domaine.

24. **L'enfant, chaque enfant, est un présent pour l'humanité**, un présent qui s'inscrit dans une histoire et ouvre de nouveaux possibles. Il suscite étonnement et émerveillement et doit pouvoir à son tour s'émerveiller du monde que nous lui confierons.

Pour que ce monde garde visage humain, il nous faut **respecter l'enfant**, « nous mettre à hauteur d'enfant » :

« Vous dites : C'est épuisant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez : parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser. Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus que le fait d'être obligés de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De nous élever, de nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre. Pour ne pas les blesser. »⁵

Janusz Korczak⁶

⁵ Prologue de Quand je redeviendrai petit, Association Française Janus Korczak (AFJK), traduction révisée en 2007.

⁶ **Janusz Korczak** (1878-1942), célèbre pédopsychiatre polonais, écrivain, pédagogue, inlassable défenseur de la cause des enfants, mort à Treblinka où il a été déporté avec les enfants de son orphelinat qu'il a refusé d'abandonner.

3. Les Réponses à cet Appel par les Régions Lasalliennes

Le droit des enfants – un engagement de pas à pas !

*Mr. Denis de Villers
Canada Francophone*

Gustavio est un petit garçon de 9 ans qui vient, deux fois la semaine, faire ses devoirs avec les animateurs du Centre lasallien de Saint-Michel. Mais il n’y a qu’au centre et à la maison qu’on l’appelle Gustavio, son véritable prénom. À l’école il se nomme Carlo, parce qu’il a été inscrit sous les prénoms de *Carlo Gustavio*, ce qui était trop long pour les listes officielles. Les autorités scolaires ont donc choisi pour lui qu’il s’appellerait Carlo. Tout court. Sans même demander, ni à lui, ni à ses parents, lequel des deux était son prénom d’usage.

Ça peut paraître anodin que de priver un enfant et sa famille d’un nom choisi et aimé. Et pourtant on voit trop souvent, avec des décisions bureaucratiques de cette nature, la porte s’ouvrir sur d’autre refus, d’autres dénis de différences et de droits.

Au centre lasallien de Saint-Michel, on accueille des Gustavio par dizaines. Ces enfants tentent de s’intégrer au système scolaire québécois et leurs parents, souvent récemment immigrés, n’arrivent pas à les y aider. Se tiennent donc à leur disposition des animateurs bénévoles, étudiants ou retraités, convaincus du droit que ces enfants ont de réussir leur parcours scolaire, malgré les barrières que représentent la langue, la culture, la pauvreté.

Des Gustavio qui ne s’intègrent pas et qui décrochent, il y en a aussi des dizaines, et le centre Saint-Michel leur fait également une place. La plupart d’entre eux sont des adolescents qui cherchent un sens à leur vie, arrivant difficilement à se projeter dans l’avenir. Or leur seule chance de se trouver du travail et d’atteindre ainsi l’autonomie est de les faire « raccrocher », de les retourner à l’école et de leur offrir en même temps un soutien de tous les instants.

Le Centre lasallien de St-Michel a ouvert ses portes à l'automne 2007. Situé dans le quartier défavorisé, multiethnique et œcuménique de Saint-Michel, à Montréal, ce projet s'appuie sur la tradition séculaire des Frères des Écoles chrétiennes d'exercer des ministères pédagogiques et pastoraux sur tous les continents et dans tout environnement social ou religieux.

Il s'agit d'une manière non formelle d'exercer la mission laissée à l'Institut par son fondateur. Les animateurs lasalliens de Saint-Michel vous diront qu'ils ne sont plus à l'école, mais ils sont toujours auprès des jeunes, les plus pauvres la plupart du temps, tellement pauvres, en fait, que même l'école d'aujourd'hui ne colle plus à leur réalité. Il y a donc du travail à faire.

Parce que malgré les grands principes et toutes les chartes portant sur l'égalité des personnes, il nous faut constater que tous les enfants ne partent pas égaux dans la course à la réussite scolaire. Et même un système scolaire aussi démocratique et universel que celui que le Québec s'est donné laisse tomber trop d'enfants entre les mailles d'un filet étiré à outrance par les compressions de toutes sortes et la bureaucratie parfois aveugle.

Mais tous les espoirs sont permis. Gustavo a terminé sa troisième année en juin dernier, parmi les premiers de sa classe. Mieux encore, il peut maintenant aider ses petits frères qui le suivent de près.

Au Centre Saint-Michel, on songe maintenant à ouvrir des stages de formation pour animateurs à qui on va transmettre ce même désir d'accompagner et de cheminer avec les jeunes en marge du système scolaire. Un levain dans la pâte d'une famille qui grandit !

Droits de l'enfant

*Frère Mark Murphy
PARC*

La PARC a répondu de façon variée aux défis du Chapitre général et à ses appels à promouvoir les Droits de l'Enfant. Comme les Frères John Johnston et Álvaro Rodriguez l'ont indiqué dans leurs Lettres, l'engagement que nous avons pris doit trouver son expression dans notre accomplissement de la mission de « donner une éducation humaine et chrétienne aux jeunes, spécialement aux pauvres ».

La réponse a trouvé sa forme la plus ordinaire dans le travail permanent des oeuvres institutionnelles et selon des engagements stables dans les différents secteurs. On trouve parmi ces expressions :

- (a) L'attention contenue dans les programmes à la nécessité de la justice et d'une réponse politique aux situations où les droits des enfants sont violés ; l'éducation à l'utilisation des ordinateurs et de l'internet inclut l'attention aux formes d'addiction qui privent les jeunes de leurs droits, à l'agression représentée par le matériel pornographique et à la manipulation constituée par la publicité et le consumérisme (toutes manières de développer la pensée critique recommandée par la Règle, Art. 13 et 13 a-d).
- (b) Les programmes de service qui mettent nos élèves et professeurs en contact direct avec ceux qui ont besoin de notre aide, spécialement les économiquement pauvres et les réfugiés qui ont pu arriver dans divers secteurs.
- (c) La disparition presque complète de l'emploi des châtements corporels dans nos écoles et oeuvres éducatives en conformité avec les politiques gouvernementales et les pratiques institutionnelles. Si cela peut rester un problème ici ou là, il est évident qu'il y a eu un progrès remarquable ces 10 dernières années. On est aussi plus attentifs à défendre les droits des enfants contre des agressions plus subtiles de la part des enseignants, par exemple par un langage humiliant ou des manières vindicatives de trouver une réponse à des problèmes de comportement.
- (d) Une plus grande facilité d'accès aux services de « conseil » pour les élèves qui subissent une forme quelconque de violation de leurs droits fondamentaux, aussi bien à l'intérieur du cadre éducatif qu'à la maison ou en d'autres situations. La disponibilité des services de conseil est un domaine qui peut encore croître et se développer, mais il y a déjà eu du progrès.
- (e) La PARC suit les directives du Supérieur général et de son Conseil d'avoir des politiques et des procédures établies et exprimées pour la protection des droits des enfants, surtout dans les cas où il y a diverses formes d'agression (sexuelle et/ou physique). De nombreux secteurs ont déjà établi de

telles politiques et on demande aux autres d'en produire pour que les lignes de réponse soient clairement établies.

- (f) La PARC a été attentive au sujet et au contenu des accords internationaux concernant les Droits des Enfants, elle les a diffusés et en a fait le sujet de discussions lors des diverses formes de rencontres et ateliers tenus par la Région, tels que les Assemblées des Éducateurs Lasalliens (APLEC) en 2000. L'Assemblée, organisée en Inde, a été la première réponse à l'appel lancé par le 43^e Chapitre à être attentifs à l'insistance des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. La tenir en Inde a donné une importance spéciale aux intervenants locaux dont l'influence a été marquante sur les quelque 200 participants venus de toute la PARC. Par la suite, le même souci s'est maintenu au cours des autres APLEC ainsi que des Rassemblements des Jeunes Lasalliens (APLYC) et des Rencontres de Leaders de la PARC.

Résumé : PARC – Programmes de Formation pour la Mission destinés aux Frères et aux Partenaires : individuellement les secteurs font des progrès significatifs dans les programmes qui forment notre personnel éducatif aux Traditions Lasalliennes et aux adaptations modernes de la Conduite des Écoles et des Méditations pour le Temps de la Retraite. Ces programmes offrent de nombreuses occasions d'insister sur l'engagement traditionnel Lasallien à traiter chaque élève individuellement avec grand respect en enfant de Dieu, garantissant ainsi la défense des Droits de l'Enfant. Nous pouvons peut-être nous servir de l'Institut du Leadership Lasallien pour faire apparaître plus clairement comment cette défense est liée à l'engagement de l'Institut envers les Droits de l'Enfant.

Chaque secteur a aussi donné des réponses et créé des oeuvres plus directement adaptées aux questions et aux défis des Droits de l'Enfant. Voici quelques exemples parmi ces réponses :

- (g) Australie/Nouvelle Zélande/Papouasie Nouvelle Guinée : Le fonctionnement de Boys Town (Ville des Garçons) et de ses nombreux services est depuis longtemps un exemple remarquable de la manière de faire face aux agressions et aux dénis des Droits de l'enfant. La Papouasie Nouvelle Guinée a ouvert un centre de formation efficace pour aider

les jeunes dans leur formation en vue d'un emploi. Le Frère Paul Smith, Directeur de la Fondation Lasallienne d'Australie, a prononcé en l'an 2000 un discours impressionnant à une rencontre internationale au sujet de la défense des Droits de l'Enfant ; le travail de cette fondation et ses subventions sont des preuves tangibles du soutien aux projets qui mettent en oeuvre le souci des Droits de l'Enfant.

- (h) Philippines : Le programme Bahay Pagasa pour jeunes délinquants qui lui sont confiés par les tribunaux comme peine alternative au lieu de la prison. Ce programme qui réussit très bien est une réponse positive à la garantie des Droits de l'Enfant. Le District a donné clairement l'exemple de déclarations publiques pour protester contre des actions injustes et criminelles de la part du gouvernement comme une manière de défendre le sens de la justice selon l'Évangile, y compris contre les façons dont les droits des enfants sont systématiquement violés.
- (i) Inde/Sri Lanka : Ces deux secteurs ont des programmes à long terme pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes qui sont été exclus d'une formation menant à un emploi convenable à cause de leur manque de succès académique. Les Boys Town dans les deux secteurs, le LCES à Colombo et les programmes SJDT et RTU dans la région de Madurai sont des exemples s'ajoutant au travail auquel s'engagent les écoles situés dans les régions normales et mises au service des économiquement pauvres.
- (j) Australie/Nouvelle Zélande/Papouasie Nouvelle Guinée et Inde : Trois Frères ont répondu à l'appel de l'Institut pour servir au Soudan : c'est un exemple de renoncement à ce qui est connu et vérifié pour travailler à une entreprise totalement nouvelle pour la formation des enseignants.
- (k) Thaïlande : L'École des Bambous est une oeuvre en cours de développement dans laquelle les jeunes ouvriers d'usine et les enfants des réfugiés pris dans les conflits entre le Myanmar et la Thaïlande reçoivent la possibilité d'aller à l'école. On espère que cette oeuvre pourra être un projet commun des secteurs de Thaïlande et Myanmar.

- (l) Pakistan : Depuis longtemps l'engagement à soutenir et diriger les écoles primaires au service des élèves de la minorité chrétienne et à assurer l'accès des familles musulmanes et chrétiennes aux écoles en langue anglaise a été une réponse au déni des Droits de l'Enfant. La « Ferme », qui est un lieu ouvert aux jeunes gens pour y retrouver la sobriété dans leur addiction à l'alcool et à la drogue est une manière particulière de restaurer ces droits.
- (m) Myanmar : Le Centre Lasallien d'Éducation est une oeuvre d'éducation alternative à bas prix qui augmentera les chances des jeunes de trouver un emploi dans un système politique qui refuse ces droits aux jeunes.

Tous les exemples donnés ne représentent que quelques-uns des engagements dans chacun des secteurs qui sont les réponses pratiques pour garantir aux jeunes le respect de leurs Droits de l'Enfant.

Il reste le défi d'être plus explicites dans notre engagement à être attentifs et à promouvoir les occasions qui se présentent lors des conventions ou rencontres au sujet des Droits de l'Enfant, par exemple à la récente rencontre de SIGNIS à Bangkok en octobre 2009, où un Frère a été présent comme traducteur.

D'Intiganda à Akwaba

Frère José Manuel Agirrezabalaga
RELAF

Au cours d'une de mes tournées en terre africaine, j'ai visité une fois de plus deux centres que nous, Frères, animons pour les enfants de la rue en deux villes de deux pays différents. Le premier est le Centre Intiganda de Butaré, la ville universitaire du Rwanda. Le deuxième est le Foyer Akwaba d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire.

Le Centre Intiganda a célébré le 20^{ème} anniversaire de sa fondation en 2007. Le Foyer Akwaba a commencé son chemin il y a dix ans.

L'un et l'autre centre sont des réponses à des appels perçus par les Frères missionnaires, au nombre et aux noms connus, un suisse et un espagnol, et assumés et soutenus par les communautés de

Frères de ces endroits. Ce sont des expériences semblables à celles vécues par Jean-Baptiste de La Salle dans son pays natal, la France de la fin du XVII^{ème} siècle. De La Salle ému par la situation d'abandon des « enfants des artisans et des pauvres » de son époque, nos Frères d'aujourd'hui émus par l'abandon des enfants de la rue de ces villes, répondent à la lumière de la foi, en créant de nouvelles œuvres au service des enfants abandonnés. Ils ont eu besoin d'ardeur et de beaucoup de foi, ils ont dû se préparer, être audacieux et créatifs, créer des équipes d'éducateurs, des programmes, rechercher des ressources financières, construire...

Au Rwanda ils appelèrent le Centre Intiganda, ce qui dans la langue du pays –le Kinyarwanda– veut dire « les débrouillards » : ils accueillent les enfants de la rue comme ils sont, des enfants que la vie a obligés à se débrouiller depuis leur plus jeune âge et que la dynamique du centre, avec de faibles moyens, va obliger à se confronter aux choses de la vie quotidienne. En Côte d'Ivoire, en revanche, on a appelé le centre Foyer Akwaba, qui dans la langue locale, le baoulé, veut dire « bienvenue » : les enfants sont les bienvenus dans leur nouveau foyer, ils sont accueillis par les éducateurs, viennent volontairement et ils ne sont jamais retenus ; les portes sont ouvertes pour entrer comme pour sortir.

Dans ces deux centres l'équipe d'éducateurs est constituée de Frères missionnaires et africains et d'un groupe d'éducateurs laïcs africains. Quelques éducateurs parcourent les rues du centre ville ou les quartiers populaires de ces villes, endroits où les enfants se trouvent et font leur vie. Ils entrent en contact avec eux, leur parlent, s'intéressent à leurs besoins, leur offrent protection et sécurité, les invitent au centre. Et quelques uns viennent. À l'heure actuelle, dans le centre Intiganda vivent quelques 70 enfants de 6 à 18 ans. Dans le foyer Akwaba, il y en a environ 40 de 6 à 16 ans.

La première chose que l'on fait dans les centres est d'assurer les besoins élémentaires des enfants, en matière de santé et d'hygiène personnelle. Les éducateurs s'efforcent de créer une atmosphère familiale, de tendresse et de liberté. Les enfants et les adolescents sont organisés en petits groupes. L'écoute est l'une des activités fondamentales des éducateurs : parler avec eux et surtout les écouter. Ce sont en général des enfants affectueux et dociles qui ont faim de tendresse de la part des adultes. Tenant compte du

niveau de scolarisation de chacun d'entre eux, le centre organise des cours pour ceux qui sont très en retard pour les préparer à s'insérer dans une scolarisation normale ; pour d'autres ils les inscrivent dans les écoles voisines ; on facilite une initiation professionnelle aux plus âgés, soit dans le centre ou avec des artisans choisis où ils travaillent comme apprentis.

Un objectif important de ces centres est la réinsertion satisfaisante des enfants dans leur milieu familial le plus proche. Pour cela les éducateurs s'efforcent de contacter les parents qui peuvent accueillir l'enfant ou l'adolescent dans des conditions convenables. Avant de les insérer dans le milieu familial, il est indispensable de faire un travail de conscientisation et de préparation tant des familles que des enfants eux-mêmes, pour que l'insertion soit assumée de façon positive par les uns et les autres. Normalement, les enfants vivent dans le centre un à deux ans.

Lors du 20^{ème} anniversaire d'Intiganda, le Frère français responsable du centre écrivait : « 20 ans de service des enfants, c'est magnifique, » et il ajoutait « mais 20 ans sans que le problème soit résolu, c'est attristant ».

Dans beaucoup de villes du Sud, plus ou moins grandes, les enfants de la rue sont un fait social ; ils se regroupent entre eux, se débrouillant pour vivre, sans abri matériel ni foyer familial. Ils sont dans la rue de la ville, certains pour fuir un milieu familial hostile où ils étaient maltraités ou exploités, d'autres pour trouver des moyens de subsistance car leur famille les ont abandonnés ou ne leur donnait pas à manger. Il en est qui sont devenus enfants de la rue car orphelins et sans abris, suite à des guerres. Les cas sont fréquents au Rwanda, après le génocide de 1994.

Pour leur fonctionnement habituel aucun de deux centres ne reçoit d'aide financière du gouvernement. Ils s'ingénient à trouver quelques ressources par des activités alternatives, comme la fabrication de cartes postales (à Intiganda) ou la salle cyber informatique (à Akwaba). Mais les ressources financières les plus importantes leur viennent de l'extérieur : Intiganda principalement depuis la Suisse et Akwaba par l'ONGD lasallienne Proyde.

Les noms des centres, bien que très distincts l'un de l'autre, sont complémentaires, et la conjonction des deux noms peut donner la clé de l'esprit de chacun de ces centres : les enfants qui les fréquentent sont « débrouillards » (Intiganda) et accueillis comme

tels et sont bienvenus (Akwaba) au centre qui va être leur foyer pendant un temps et où ils vont vivre et grandir comme des enfants et des adolescents, afin de se préparer à la vie familiale et professionnelle.

Observatoire Éducatif Lasallien pour les Droits de l'Enfance et de la Jeunesse en Amérique Latine et dans les Caraïbes

Frère Cristian James Diaz
RELAL

L'observatoire éducatif lasallien pour les Droits de l'Enfance et de la Jeunesse en Amérique Latine et dans les Caraïbes est conçu comme un élément de stratégie d'observation, d'élaboration du savoir, d'apprentissage, de formation et de coordination des visions, des missions, des finalités et des processus concernant l'éducation et les pratiques éducatives, du point de vue des droits. Ce point de vue, nous oblige à repenser toute la conception de l'éducation, pour intégrer la dynamique du programme et de la culture des œuvres éducatives dans une dimension éthico-politique.

Pour cela il est important de réfléchir en termes de droits, sur la façon dont est orientée la gestion éducative, la cohabitation, le contrôle scolaire, les projets pédagogiques, le programme, les critères et les mécanismes d'évaluation entre autres. Réflexion qui sera animée par des projets de formation, de systématisation, de recherche, qui peuvent rendre compte de l'état de la pratique, de la connaissance et de la pensée éthico-politique lasallienne.

Observer pour réfléchir, interpréter, comprendre, améliorer et transformer demande :

- de définir des indicateurs, des cadres de lecture analytique, des espaces d'enregistrement et d'analyse ;
- d'échanger des expériences ;
- d'intégrer toutes les œuvres éducatives lasalliennes dans un réseau d'apprentissage (collèges, universités, œuvres sociales) ;
- et de construire un discours éducatif lasallien qui prend en compte les demandes de l'éducation contemporaine concer-

nant un développement humain viable, juste, solidaire, équitable et intégrant.

L'observatoire éducatif lasallien pour les Droits de l'Enfance et de la Jeunesse en Amérique Latine et dans les Caraïbes apparaît comme une stratégie du pacte régional lasallien pour l'enfance et la jeunesse : un engagement pour l'éducation et l'inclusion. Lui-même étant une initiative à caractère éducatif, social et religieux, dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des objectifs du millénaire, des orientations du 44^e Chapitre Général et de l'Assemblée Internationale de la M.E.L.

Objectifs de l'Observatoire Éducatif Lasallien

Objectif général.

Générer dans les œuvres éducatives lasalliennes une culture des Droits qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les pratiques éducatives lasalliennes concernant les droits.
- Développer les cadres de compréhension théorico-pratiques des droits dans le domaine de l'éducation.
- Promouvoir l'éducation des / et pour les droits humains.
- S'engager à faire reconnaître et respecter les droits des garçons et des filles, des adolescents et des jeunes dans les œuvres lasalliennes.
- Consolider l'impact social de l'œuvre éducative lasallienne dans les sociétés mondiales.

Le chemin parcouru :

Au cours des années 2008 et 2009, l'Observatoire a recueilli dans la région de nombreuses expériences portant sur le thème des Droits des Enfants ; en même temps, il a ouvert son site web (www.observatoriorelal.org) qui lui a permis de rendre public quelques uns des projets et des initiatives mis en avant dans la région sur la prévention de la maltraitance des enfants, la formation d'auxiliaires de soin et traitement, ainsi que l'attention prioritaire à l'enfance en grande difficulté sociale ; il a aussi organisé sur le plan national des événements académiques interinstitutionnels (Réseau BICE-Colombia), veillant constamment à la réflexion

sur la nécessité d'assumer cette importante option comme un défi de la plus haute importance.

D'autre part, le travail de réflexion systématique et de recherche approfondie a permis la mise en place progressive d'une équipe d'animation constituée d'enseignants et de chercheurs universitaires (hommes et femmes) venant des Universités de La Salle de Bogota (Colombie) et Unilasalle de Canoas (Brésil), ainsi que du personnel lasallien de Bogota et du Bureau de la RELAL. Étant conscients de l'effort qu'implique le soutien à une telle initiative, les participants à cette équipe de travail vont promouvoir un ordre du jour international commun centré sur la recherche et l'intervention comme stratégies de concrétisation des propositions de l'Observatoire.

Droits de l'Enfant

Marie-Claire Tulliez
RELEM

« Nous, Lasalliens, Frères et Laïcs, en vertu des fondements de notre identité et conformément aux orientations du dernier Chapitre général (Proposition 14), demandons au Frère Visiteur et à son Conseil de tutelle de créer, d'ici, le 1^{er} janvier 2003, un groupe de travail permanent « Droits de l'Enfant » au sein du District de France. »⁷

Par cette déclaration, la promotion des droits de l'enfant devenait une exigence pour le District de France.

- Créé en 2002, le Groupe Travail des Droits de l'Enfant (GTDE) animé par le F. O. Wurth et M. P. Richard, se fixe divers objectifs : définir le contenu d'une campagne DE, créer un outil de travail, rechercher des relais, susciter des actions. Il lance une campagne sur « le droit à l'école et les droits dans l'école ». Il cherche aussi à établir des relais locaux dans les délégations du District. Une session d'information et de formation a lieu à Parménie en novembre 2004.
- En 2005 les membres fondateurs du GTDE souhaitent être relayés. Un groupe se constitue, coordonné par deux laïques,

⁷ Proposition 11 du Chapitre de District de 2002.

pour faire vivre la campagne sur deux ans en travaillant à sa visibilité tant au sein des différentes structures du réseau au niveau national qu'au sein des délégations, et pour trouver dans chaque établissement un correspondant local.

- Dès le début, le groupe a rencontré un certain nombre de résistances propres au monde éducatif français qui a souvent du mal à porter « un regard d'espérance » sur les enfants et les jeunes : « Les enfants ont trop de droits, on ne leur parle pas assez de leurs devoirs ». Beaucoup d'enseignants ou éducateurs n'ont pas encore découvert que la CIDE concerne certes les enfants, mais s'adresse aux adultes qui ont la responsabilité d'éduquer chaque enfant à exercer ses droits. Les membres de notre District ont manifesté ces réticences parfois très fortement : « la campagne, "droit à l'école, droits dans l'école" est **Une** campagne dans le réseau et non **La** campagne du réseau ». Il a été impossible de trouver des correspondants dans certaines délégations du District. À partir de 2006, le groupe n'a plus d'existence institutionnelle puisqu'il ne constitue plus un des axes prioritaires de la MEL.

- Cependant le soutien fidèle des visiteurs de France et de certains responsables a permis l'information et la sensibilisation du réseau aux droits de l'enfant : différents outils ont mis en valeur le lien entre le projet éducatif lasallien et droits de l'enfant, un espace a été créé sur le site national pour *mutualiser et valoriser des expériences pédagogiques*, pour promouvoir, chaque année, depuis 2006, le 20 novembre *une journée lasallienne des droits de l'enfant qui propose un thème d'action et des outils adaptés*. Le groupe a été présent dans des événements du réseau (« Printemps de la foi », « Université d'automne – Justice et Éducation »...). Il a collaboré avec d'autres organisations (BICE, Défenseur des enfants...), a permis l'adhésion des lasalliens à la Coordination française de la décennie pour la paix. Enfin, dans certaines institutions, le coordinateur ou le groupe relais des droits de l'enfant est associé étroitement au projet d'établissement.

- À l'avenir, à la demande des responsables du réseau lasallien, notre groupe s'intitulerait *Commission pour l'éducation à la justice / droits de l'enfant* afin de trouver une formulation qui permette une adhésion plus large.

Ainsi, en France où la crise frappe en priorité les plus démunis, cristallise les inégalités et conduit à des comportements violents,

des lasalliens s'engagent avec conviction et combativité au service de la promotion de la Justice et des Droits de l'Enfant en communion avec le réseau international lasallien.

Droits de l'Enfant

Frère Manuel Jesús Ceballos
RELEM

En 2000-2001 a été lancée la première campagne des Droits de l'Enfant. Dans chaque école a été élu le personnage du **Défenseur du Mineur**. On a organisé une série de réflexions sur les droits des enfants (5 réflexions par mois et par cycle du primaire et du secondaire). Un matériel certainement très riche. On a créé la boîte aux lettres de l'enfance pour recueillir le vote sur le droit qui est le moins respecté selon les garçons et les filles des écoles La Salle de toute l'Andalousie. On a établi une statistique à partir des résultats de ce vote. On a fait quelques montages sur les droits de l'enfant, ainsi qu'un court métrage sur les droits de l'enfant à l'aide de différents dessins animés.

En 2001-2002 se sont terminées les réflexions sur les divers droits. On a composé un **Manuel du Défenseur du Mineur** où l'on reportait toute la réglementation existante en matière d'abus et de mauvais traitements envers les mineurs. Le protocole d'action en cas de mauvais traitements ou d'abus de tout type, ainsi que les indices permettant de détecter l'abus et la maltraitance.

En 2002-2003 fut organisée la campagne et un concours de dessin pour élire le dessin qui pourrait servir pour l'affiche de la campagne de l'année suivante. Des triptyques de diffusion de la Campagne et du personnage du Défenseur du Mineur furent réalisés. Création d'un manuel de formation, travaux pratiques et un triptyque.

En 2003-2004 la campagne s'est centrée sur le thème des abus d'internet sous le titre : « La sécurité sur Internet », avec des activités et des concours intéressants comme : Concours « Droits de l'Enfant et Nouvelles technologies ». Des enregistrements de courts métrages, programmes de radio, courtes histoires... sur les Droits de l'Enfant.

En 2004-2005 « Nous devons tous participer » Droits en animation. Divers Power-Point pour pouvoir illustrer la campagne.

La campagne 2006-2007 : il s'est créé un « **Programme de Médiateurs entre égaux** », divisé en deux parties : Élèves adjoints et Élèves Médiateurs de conflits. Ce thème fut expérimenté dans la formation d'élèves de trois centres pilotes, et l'on continue aujourd'hui à utiliser ces programmes dans les centres. Dans ces centres s'est également créé un « **Protocole d'accueil des élèves immigrés** ».

Droits de l'Enfant

*Frère Ernest Miller
USA-Toronto*

La Région USA-Toronto entreprend une initiative d'éducation aux droits de l'enfant et de défense de ces droits, ce qui offre une excellente occasion d'évangéliser et de catéchiser, qui sont les fins principales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes et de la mission éducative lasallienne.

Le 44^e Chapitre général nous demande ceci : « Élaborer, impulser, adapter ou créer des propositions pédagogiques, pastorales et catéchétiques qui soient d'authentiques réponses aux situations de la pauvreté d'aujourd'hui. » C'est pourquoi notre Région entreprend un effort concerté de trois ans concernant les droits de l'enfant, soulignant la convergence de la mission éducative lasallienne avec la promotion et la défense de la justice sociale.

Cette initiative régionale, axée principalement sur les droits de l'enfant, vise à intégrer dans un contexte lasallien les aspects de l'enseignement, de la formation et de la transformation inclus dans l'évangélisation et la catéchèse. En retour, selon le Frère John Johnston, cette pédagogie critique amène à intérioriser une culture de l'action en faveur des droits des enfants et des jeunes, une culture qui façonnera notre façon de penser, de juger, de décider et d'agir, comme individus, comme communautés éducatives, comme Districts et Régions, comme association lasallienne internationale.

Comme moyen de se rapprocher des buts mentionnés dans les derniers Chapitres généraux et l'Assemblée internationale sur la

mission, la Région projette de tenir aux Nations Unies, du 25 au 28 avril 2010, un congrès des élèves lasalliens. Réunissant dans un même endroit, pour la première fois, élèves et éducateurs provenant d'une variété d'écoles secondaires et d'établissements d'enseignement supérieur du monde lasallien, le congrès offrira une occasion unique de promouvoir parmi les élèves comme parmi les éducateurs un esprit de foi et de zèle orienté vers l'action en faveur de la justice et de la paix. Ce rassemblement à l'ONU comprendra des interventions par des conférenciers dynamiques et des discussions avec des fonctionnaires d'agences de l'ONU, des ambassadeurs, y compris le Nonce apostolique ou le Représentant permanent du Saint-Siège auprès de l'ONU, et des représentants d'organisations non gouvernementales ; des ateliers interactifs sur les objectifs de développement du millénaire et les droits de l'enfant ; un séminaire sur le leadership et la défense des droits de l'enfant ; une visite de l'ONU, des échanges interculturels, l'établissement de liens entre lasalliens.

Premier jour le dimanche 25 avril 2010	Dîner de groupe	
	Réunion d'ouverture	Prière de groupe
		Réflexions: <ul style="list-style-type: none"> • Archevêque Celestino Migliore, Nonce apostolique ; Observateur permanent du Saint-Siège à l'ONU • Ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU • Représentant spécial des Nations Unies pour la violence contre les enfants • Frère Supérieur général (à distance) • Frère Conseiller général, Région USA-Toronto
		Détermination du contexte lasallien catholique
		Présentation multimédia
		Spectacle

Deuxième et troisième jours Lundi 26 avril 2010 Mardi 27 avril 2010	Allocutions	
	Ateliers thématiques	Enfants victimes de la guerre, Commerce équitable, Commerce et prostitution d'enfants, Scolarité universelle, Pauvreté et faim des enfants, Santé des enfants, Environnement durable
	Séminaire sur la défense des droits et le leadership	
	Visites au missions de l'ONU et dialogue avec les diplomates des Nations Unies sur les droits des enfants	
	Prière du soir (lundi) Liturgie du soir (mardi)	
	Visite des Nations Unies	

En présence du Frère Supérieur général et du Conseil général, le lancement officiel de l'initiative de la Région USA-Toronto se fera lors de la conférence lasallienne Huether, du 19 au 21 novembre 2009, à Cincinnati, en Ohio. Cette conférence a pour thème « Fournir un refuge aux enfants et aux familles en crise ».

Comme résultat du congrès, en plus des buts éducatifs et catéchétiques à long terme, nous espérons commencer à faire intervenir notre pouvoir numérique en nous joignant à la campagne nationale (USA) pour la ratification par les États-Unis, d'ici trois ans, de la *Convention sur les droits de l'enfant* (ONU). Notre Règle (13c, 14) ne dit-elle pas : « Les Frères éduquent leurs élèves à une attitude critique face à la société contemporaine [...] les Frères sont conduits communautairement à prendre conscience des racines mêmes de la pauvreté qui les environne et à s'engager résolument, par le service éducatif, dans la promotion de la justice et de la dignité humaine. »

Évidemment, la défense et la promotion des droits de l'enfant sont des manières par lesquelles les lasalliens peuvent hardiment répondre à l'appel de l'Église et de l'Institut à s'engager dans la promotion de la justice sociale comme aspect constitutif de la mission éducative lasallienne.

Sommaire

Présentation	5
Introduction	7
1. Un résumé des positions lasalliennes sur les droits de l'enfant préparé par Frère Ernest Miller, Directeur adjoint de Mission et Ministère du District de l'Est de l'Amérique du Nord (DNA)	9
• Première partie : Une mission ecclésiale	10
• Deuxième partie : Le corpus de l'Institut sur la promotion de la justice, le Royaume de Dieu, et la mission lasallienne	12
2. Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance	21
3. Les réponses à cet appel par les régions lasalliennes	29
• Le droit des enfants – un engagement pas à pas ! (Canada francophone)	29
• Droits de l'enfant (PARC)	30
• D'Intiganda à Akwaba (RELAF)	34
• Observatoire éducatif lasallien (RELAL)	37
• Droits de l'enfant (RELEM)	39
• Droits de l'enfant (RELEM)	41
• Droits de l'enfant (USA-TORONTO)	42

